

NOMINATIONS

Par arrêté du ministre de l'industrie, de l'énergie et des petites et moyennes entreprises du 19 mars 2009.

Les personnes suivantes sont désignées membres du centre d'affaires d'intérêt public économique du gouvernorat de Tunis pour une période de trois ans :

- Monsieur Moakhar Mounir, représentant de la chambre de commerce et d'industrie de Tunis ; président,
- Monsieur Kefi Moumni, représentant de l'agence de promotion de l'industrie : membre,
- Madame Talbi Latifa, représentante de l'agence de promotion des investissements agricoles : membre,
- Monsieur Ben Aljia Anis, représentant de l'agence nationale de l'emploi et du travail indépendant : membre,
- Monsieur Zaoui Zied, représentant du commissariat régional de l'artisanat : membre,
- Monsieur Jerbi Mohamed, représentant du commissariat régional du tourisme : membre,
- Monsieur Ammouchi Salaheddine, représentant du commissariat général du développement régional : membre,
- Monsieur Ben Mlouka Jamil, représentant de l'union tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat : membre,
- Monsieur Labidi Mohamed Mekki, représentant de l'union tunisienne de l'agriculture et de la pêche : membre,
- Monsieur Chouikh Naceur : membre.

Par arrêté du ministre de l'industrie, de l'énergie et des petites et moyennes entreprises du 19 mars 2009.

Les personnes suivantes sont désignées membres au conseil d'orientation du centre d'affaires d'intérêt public économique du gouvernorat de Kairouan :

- Monsieur Moncef El-Ameri, représentant de l'agence de promotion de l'industrie en remplacement de Monsieur Bassam Hamida,
- Monsieur Karim Fraj, représentant de l'agence de promotion des investissements agricoles en remplacement de Monsieur Jalel Jaziri.

Par arrêté du ministre de l'industrie, de l'énergie et des petites et moyennes entreprises du 19 mars 2009.

Les personnes suivantes sont désignées membres au centre d'affaires d'intérêt public économique du gouvernorat de Monastir :

- Monsieur Béchir Bouneb, représentant le commissariat régional de tourisme, et ce, en remplacement de Monsieur Mohamed Naceur Aribi,
- Monsieur Karim Fraj, représentant l'agence de promotion des investissements agricoles, et ce, en remplacement de Madame Salwa Ben Abdallah El Mlih,
- Monsieur Mohamed Boumiiza, représentant le commissariat général de développement régional, et ce, en remplacement de Monsieur Sadok Omezzine.

Par arrêté du ministre de l'industrie, de l'énergie et des petites et moyennes entreprises du 19 mars 2009.

Les personnes suivantes sont désignées membres au centre d'affaires d'intérêt public économique du gouvernorat de Zaghuan :

- Monsieur Souheil Arfaoui, représentant l'agence de promotion de l'industrie, et ce, en remplacement de Monsieur Ouennes Dhaia,
- Monsieur Taoufik Medyouni, représentant l'office national de l'artisanat, et ce, en remplacement de Monsieur Mohamed Mdimegh,
- Monsieur Hammadi Rayouf, représentant le commissariat général du développement régional, et ce, en remplacement de Monsieur Mohamed Boumiiza.

Par arrêté du ministre de l'industrie, de l'énergie et des petites et moyennes entreprises du 19 mars 2009.

Les personnes suivantes sont désignées membres au centre d'affaires d'intérêt public économique du gouvernorat de Manouba :

- Madame Neila Chtourou, représentant l'agence de promotion de l'industrie, et ce, en remplacement de Monsieur Kefi El Moumni,
- Monsieur Moubarek Ghazel, représentant l'agence de promotion des investissements agricoles, et ce, en remplacement de Monsieur Maher Yacoub,
- Monsieur Mohamed Mdimegh, représentant le commissariat régional de l'artisanat, et ce, en remplacement de Monsieur Samir Lakhoua.

Par arrêté du ministre de l'industrie, de l'énergie et des petites et moyennes entreprises du 19 mars 2009.

Monsieur Nejb Jouani est désigné membre représentant le commissariat régional de l'artisanat au centre d'affaires d'intérêt public économique du gouvernorat de l'Ariana, et ce, en remplacement de Monsieur Abdelmajid Souissi.

Par arrêté du ministre de l'industrie, de l'énergie et des petites et moyennes entreprises du 19 mars 2009.

Madame Anissa Jebnoui Mahouachi est désignée membre représentant l'agence de promotion des investissements agricoles au centre d'affaires d'intérêt public économique du gouvernorat du Kef, et ce, en remplacement de Monsieur Samir Jaouadi.

Par arrêté du ministre de l'industrie, de l'énergie et des petites et moyennes entreprises du 19 mars 2009.

Monsieur Ahmed Kalboussi est désigné membre représentant le commissariat régional du tourisme au centre d'affaires d'intérêt public économique du gouvernorat de Jendouba, et ce, en remplacement de Monsieur Wahid Sghaier.

Par arrêté du ministre de l'industrie, de l'énergie et des petites et moyennes entreprises du 19 mars 2009.

Les personnes suivantes sont désignées membres du centre d'affaires d'intérêt public économique du gouvernorat de Béja pour une période de trois ans :

- Monsieur Ben Zid Mohamed Riadh, président,
- Madame Ben Youssef Houda, représentante de la chambre de commerce et d'industrie du Nord-Ouest : membre,
- Monsieur Hidri Jalel, représentant de l'agence de promotion de l'industrie : membre,
- Monsieur Ftiti Tijani, représentant de l'agence de promotion des investissements agricoles : membre,
- Monsieur Gheriani Safouane, représentant de l'agence nationale de l'emploi et du travail indépendant : membre,
- Monsieur Souissi Abdelmagid, représentant de l'office national de l'artisanat : membre,
- Monsieur Touati Abdelmagid, représentant de l'office national du tourisme : membre,
- Monsieur Rezaigui Kamel, représentant de l'office de développement du Nord-Ouest : membre,
- Monsieur Ben Sakhria Mounir, représentant de l'union tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat : membre,
- Monsieur El Omri Ahmed, représentant de l'union tunisienne de l'agriculture et de la pêche : membre.

Par arrêté du ministre de l'industrie, de l'énergie et des petites et moyennes entreprises du 19 mars 2009.

Les personnes suivantes sont désignées membres du centre d'affaires d'intérêt public économique du gouvernorat de Sfax pour une période de trois ans :

- Monsieur Ben Ayed Abdessalem, représentant de la chambre du commerce et d'industrie de Sfax : président,
- Monsieur Ben Arab Lotfi, représentant de l'agence de promotion de l'industrie : membre,
- Monsieur Bel Haj Salah Tarek, représentant de l'agence de promotion des investissements agricoles : membre,
- Monsieur Abid Mohamed, représentant de l'agence nationale de l'emploi et du travail indépendant : membre,
- Monsieur Riahi Jamel, représentant de l'office national de l'artisanat : membre,
- Monsieur Makni Zouheir, représentant du commissariat régional du tourisme : membre,
- Monsieur Kammoun Nouredine, représentant du commissariat général du développement régional : membre,
- Monsieur Zayani Abdellatif, représentant de l'union tunisienne de l'industrie du commerce et de l'artisanat : membre,
- Monsieur Sallami Rachid, représentant de l'union tunisienne de l'agriculture et de la pêche : membre,
- Monsieur Megdiche Ahmed : membre.

Par arrêté du ministre de l'industrie, de l'énergie et des petites et moyennes entreprises du 19 mars 2009.

Les personnes suivantes sont désignées membres du centre d'affaires d'intérêt public économique du gouvernorat de Gabès pour une période de trois ans :

- Monsieur Kilani Ridha, représentant de la chambre de commerce et d'industrie du Sud-Est : président,
- Monsieur Ben Rhouma Ammar, représentant de l'agence de promotion de l'industrie : membre,
- Monsieur Chatti Jameleddine, représentant de l'agence de promotion des investissements agricoles : membre,
- Madame Abdeddaim Hayet, représentante de l'agence nationale de l'emploi et du travail indépendant : membre,
- Monsieur Masmoudi Kadhem, représentant du commissariat régional de l'artisanat : membre,
- Monsieur Zerzi Nejib, représentant du commissariat régional du tourisme : membre,
- Monsieur Hmid Mohamed, représentant de l'office du développement du Sud : membre,
- Monsieur Batita Haouet, représentant de l'union tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat : membre,
- Monsieur Jridi Mohamed, représentant de l'union tunisienne de l'agriculture et de la pêche : membre,
- Monsieur Mazhoudi Rachid : Membre.

Par arrêté du ministre de l'industrie, de l'énergie et des petites et moyennes entreprises du 19 mars 2009.

Les personnes suivantes sont désignées membres du centre d'affaires d'intérêt public économique du gouvernorat de Gafsa pour une période de trois ans :

- Monsieur Salem Youssef, représentant de la chambre de commerce et d'industrie du Sud-Ouest : président,
- Monsieur Arfa Mohamed, représentant de l'agence de promotion de l'industrie : membre,
- Monsieur Fakhfekh Faouzi, représentant de l'agence de promotion des investissements agricoles : membre,
- Monsieur Lajnaf Ahmed, représentant de l'agence nationale de l'emploi et du travail indépendant : membre,
- Monsieur Abbes Mohamed, représentant du commissariat régional de l'artisanat : membre,
- Monsieur Ben Fradj Wahid, représentant du commissariat régional du tourisme : membre,
- Monsieur Bel Haj Ltaief Chaker, représentant de l'office du développement du Sud : membre,

- Monsieur Ali Lotfi, représentant de l'union tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat : membre,
- Monsieur Rahal Yahia, représentant de l'union tunisienne de l'agriculture et de la pêche : membre,
- Monsieur Khaldi Kamel : membre.

Par arrêté du ministre de l'industrie, de l'énergie et des petites et moyennes entreprises du 19 mars 2009.

Monsieur Anis Jedidi est désigné membre représentant le commissariat régional de l'artisanat au centre d'affaires d'intérêt public économique du gouvernorat de Tozeur, et ce, en remplacement de monsieur Adel Kediri.

**MINISTÈRE DE LA CULTURE
ET DE LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE**

NOMINATION

Par décret n° 2009-735 du 19 mars 2009.

~~Madame Naïma Haddar, secrétaire culturel, est chargée des fonctions de chef de service de l'action culturelle et des loisirs au commissariat régional de la culture et de la sauvegarde du patrimoine au gouvernorat de Gabès.~~

Liste des agents à promouvoir au grade de conservateur de bibliothèques ou de documentation

Au titre de l'année 2006

~~Madame Lilia Hamrouni.~~

Liste des agents à promouvoir au grade de bibliothécaire ou de documentaliste

Au titre de l'année 2006

~~Madame Bakhta Hammami épouse Belassoued.~~

Liste des agents à promouvoir au grade de bibliothécaire adjoint ou documentaliste adjoint

Au titre de l'année 2006

~~Monsieur Abdelaziz Mhamdi.~~

Liste des agents à promouvoir au grade de secrétaire culturel adjoint

Au titre de l'année 2006

~~Monsieur Hassen Souaia.~~

Liste des agents à promouvoir au grade d'attaché culturel

Au titre de l'année 2006

~~Monsieur Tahar Chaâbani.~~

**MINISTÈRE DE L'EMPLOI
ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE
DES JEUNES**

Arrêté du ministre de l'emploi et de l'insertion professionnelle des jeunes du 19 mars 2009, fixant les montants minimums des indemnités complémentaires mensuelles obligatoirement servies par les entreprises privées dans le cadre des programmes du fonds national de l'emploi.

~~Vu la loi n° 93-11 du 17 février 1993, portant création de l'agence tunisienne de l'emploi et de l'agence tunisienne de la formation professionnelle;~~

~~Vu la loi n° 99-101 du 31 décembre 1999, portant loi de finances pour l'année 2000, et notamment son article 13 portant création du fonds national de l'emploi;~~

~~Vu le décret n° 2003-564 du 17 mars 2003, portant changement de l'appellation de l'agence tunisienne de l'emploi et des bureaux d'emploi qui en relèvent;~~

~~Vu le décret n° 2007-1717 du 5 juillet 2007, fixant les attributions du ministère de l'emploi et de l'insertion professionnelle des jeunes;~~

~~Vu le décret n° 2009-349 du 9 février 2009, fixant les programmes du fonds national de l'emploi, les conditions et les modalités de leur bénéfice, et notamment ses articles 8, 13, 23, et 27.~~

~~Arrête:~~

~~Article premier Conformément aux dispositions des articles 8, 13, 23 et 27 du décret susvisé n° 2009-349 du 9 février 2009, les montants minimums des indemnités complémentaires mensuelles obligatoirement servies par les entreprises privées aux bénéficiaires des stages d'initiation à la vie professionnelle, des contrats d'insertion des diplômés de l'enseignement supérieur, des contrats d'adaptation et d'insertion professionnelle et des contrats de réinsertion dans la vie active sont fixés conformément aux indications du tableau ci-après:~~

Le programme	Le montant minimum de l'indemnité complémentaire mensuelle
Stage d'initiation à la vie professionnelle	150 dinars
Contrat d'insertion des diplômés de l'enseignement supérieur	150 dinars
Contrat d'adaptation et d'insertion professionnelle	50 dinars
Contrat de réinsertion dans la vie active	50 dinars